



**EB-2007-0745**

## **AVIS DE REQUÊTE**

### **D'ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.**

**EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE  
DES PIPELINES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL  
ET LES INSTALLATIONS CONNEXES DANS LE CANTON  
D'ALFRED ET PLANTAGENET (NOTAMMENT LES  
ANCIENS VILLAGES D'ALFRED, DE PLANTAGENET ET  
DE WENDOVER) ET LE CANTON DE CHAMPLAIN (POUR  
LA RÉGION CONNUE SOUS LE NOM DE L'ORIGINAL),  
DANS LES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL**

Enbridge Gas Distribution Inc. (« EGD ») a déposé une requête datée du 10 avril 2008 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en vertu de l'article 90 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O., c. 15, Annexe B en vue d'obtenir des ordonnances donnant l'autorisation de construire un pipeline d'acier et de polyéthylène d'environ 32 kilomètres d'un diamètre nominal 6 et 4 ainsi qu'un poste régional de régulation dans le district concerné. Le pipeline proposé a pour but d'approvisionner en gaz naturel les anciens villages et cantons indiqués précédemment.

La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2007-0745.

Le pipeline principal en acier de diamètre nominal 6 proposé commencera à l'Ivaco Rolling Mills situé au 1040, County Road 17, à L'Original, et continuera vers l'ouest le long du côté nord de la County Road 17 sur environ 5,3 km puis le pipeline en acier passera à un diamètre nominal de 4 sur environ 2,6 km, jusqu'à un poste régional de régulation de la pression situé le long de la County Road 17, où la pression sera réduite. À partir du poste régional, un pipeline principal en polyéthylène d'un diamètre

nominal 6 se prolongera en direction ouest le long de la County Road 17, jusqu'à ce qu'elle croise la rue Dubois, qu'il longera sur environ 0,5 km, puis il croisera la Blue Corners Road et se prolongera vers le sud du côté ouest sur 0,3 km jusqu'à ce qu'il rejoigne la County Road 17.

Depuis l'angle nord-ouest de Blue Corners et de la County Road 17, le pipeline principal de diamètre nominal 6 se prolongera sur environ 5 km sur le côté nord de la County Road 17 jusqu'à Alfred, traversera le village le long de la County Road 17 jusqu'à la County Road 9 (aussi connue sous le nom de Old Highway 17) où le pipeline continuera en direction sud-ouest le long de la County Road 9 pour atteindre, puis traverser le village de Plantagenet jusqu'à la County Road 26, où le pipeline tournera en direction nord-ouest. Le pipeline continuera le long de la County Road 26, où son diamètre passera à celui d'un conduit en polyéthylène de diamètre nominal 4 et se prolongera sur 4,7 km. Une carte indiquant le tracé du pipeline proposé est présentée dans l'Annexe A du présent avis.

### **Comment consulter la requête d'Enbridge et les documents déposés à l'avance**

Des exemplaires de la requête et des documents déposés avant l'audience à titre de pièces justificatives seront disponibles pour consultation publique dans les bureaux de la Commission et au bureau central d'Enbridge Gas Distribution Inc.

### **Comment participer**

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

#### **1. Faites parvenir une lettre de commentaires à la Commission**

Vous pouvez faire parvenir à la Commission une lettre de commentaires qui sera remise aux membres de la Commission qui rendront la décision sur la requête et sera versée dans le dossier public de la requête. Votre lettre peut inclure une requête en vue de faire une présentation orale à la Commission et doit parvenir au plus tard **30 jours** après la publication ou la signification du présent avis. La Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique, à l'adresse ci-dessous.

## 2. Obtenez le statut d'observateur

Les observateurs ne participent pas activement à l'instance, mais en suivent le déroulement. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Votre demande doit être présentée par écrit et parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. Si vous devenez observateur, vous devez communiquer avec le requérant et d'autres intervenants afin de recevoir les documents qu'ils déposent dans le cadre de cette instance. Des frais peuvent être exigés pour ce service. La plupart des documents déposés dans le cadre de cette requête seront également disponibles dans le site Web de la Commission. La Commission accepte les demandes de statut d'observateur par courrier courant ou par courriel, aux adresses ci-dessous; dans ce cas, deux exemplaires sur papier sont exigés. Vous devez également fournir un exemplaire de votre lettre au requérant.

## 3. Obtenez le statut d'intervenant

Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Les intervenants sont admissibles à recevoir des preuves et d'autres documents présentés aux participants à l'audience. Les intervenants sont tenus de faire parvenir des exemplaires de tous les documents qu'ils déposent à toutes les parties à l'audience.

Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si oui ou non vous entendez solliciter des frais auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux frais. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au requérant.

**Vous voulez en savoir plus?**

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la participation dans le site Web de la Commission à l'adresse suivante : ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

**Comment nous joindre**

Lorsque vous répondez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2007-0745. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à **16 h 45 le jour exigé**.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est BoardSec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête dans la ligne « objet » de votre courriel.

Si vous avez déjà un identificateur d'utilisateur, veuillez présenter votre demande d'intervention dans le portail Web de la CEO : [www.errr.oeb.gov.on.ca](http://www.errr.oeb.gov.on.ca). De plus, deux copies papier sont requises. Si vous n'avez pas d'identificateur d'utilisateur, veuillez consulter la section Services de dépôt automatique dans le site Web de la CEO, et remplissez une demande de mot de passe. Pour des renseignements sur la manière de déposer des documents et la règle d'affectation des noms, veuillez consulter les directives RESS dans la section e-Filing Services (en anglais seulement) du site [www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca). La Commission accepte les interventions par courriel, à l'adresse ci-dessous; dans ce cas, deux exemplaires sur papier sont exigés. Ceux qui n'ont pas d'accès à l'Internet doivent présenter leurs documents au format PDF sur un CD ou une disquette, ainsi que deux exemplaires sur papier.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**Adresses**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. C.P. 2319  
2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de : M<sup>me</sup> Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission

Tél. : 1 877 632-2727 (sans frais)  
Télec. : 416 440-7656  
Courriel : [boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:boardsec@oeb.gov.on.ca)

Enbridge Gas Distribution Inc.  
C.P. C.P. 650  
500, chemin Consumers  
Scarborough (Ontario) M2J 1P8

À l'attention de : M. Patrick Hoey  
Directeur, Réglementation

Tél. : 416 495-5499  
Télec. : 416 495-6072  
Sans frais : 1 888 659-0658  
Courriel :  
[EGDRegulatoryProceedings@enbridge.com](mailto:EGDRegulatoryProceedings@enbridge.com)

Aird & Berlis LLP  
Bureau 1800, C.P. 754  
Brookfield Place  
181, rue Bay  
Toronto (Ontario) M5J 2T9

À l'attention de : M. Scott Stoll  
Conseiller juridique

Tél. : 416 865-4703  
Télec. : 416 863-1515  
Courriel : [sstoll@airdberlis.com](mailto:sstoll@airdberlis.com)

Fait à Toronto le 30 avril 2008.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission

# ANNEXE A

Carte présentant l'emplacement du pipeline proposé.

## D'ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.

EB-2007-0745

Le 30 avril 2008

